

COMpte-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du jeudi 20 février 2025

DATE DE CONVOCACTION : 14.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt février à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 14.02.2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN
EN EXERCICE 15	Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane et SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 11	Excusés : AUBIN William, BOUAN Chantal (procuration à Thierry SUIRE), SCHMITT
VOTANTS 14	Thomas (procuration à Aurélie PORCHER) et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY). Secrétaire de séance : Aurélie PORCHER

PROCES-VERBAL REUNION DU 17 JANVIER 2025

Accepté à l'unanimité.

Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération

Refonte totale du site internet de Dinan Agglomération.

Ressources humaines

➤ Suppression de postes

Plusieurs mouvements dans nos effectifs nécessitent des suppressions de postes.

Suite à l'obtention du concours par un agent et sa nomination en août 2024, son ancien poste au grade d'adjoint technique (temps complet) est à supprimer.

De plus, après la mutation de ce même agent, son ancien grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (temps complet) est également à supprimer. Son remplaçant a en effet été recruté sur un autre grade.

Nous avons demandé l'avis du Comité Social Territorial du CDG22 sur la suppression de ces deux postes.

Le Comité Social Territorial, réuni le 31 janvier 2025, nous a donné un avis favorable (collèges des élus et collège des personnels).

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide la suppression des postes d'adjoint technique à temps complet et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.**

➤ Tableau des effectifs : mise à jour

Suite aux dernières suppressions de poste, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tableau des effectifs mis à jour comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE (2 AGENTS) :

- Un Rédacteur à temps complet
- Un Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet (agent rédacteur en détachement sur ce poste)
- Un Adjoint Administratif à temps complet.

FILIÈRE TECHNIQUE (6 AGENTS)

- **Services Techniques :**

- Un Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un Adjoint Technique à temps complet

- **Service scolaire :**

- Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet 28 h/semaine
- Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine
- Un Adjoint Technique en CDD à 5.88 h/semaine

FILIÈRE ANIMATION (1 AGENT) :

- Un Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet 24 h/semaine.

Restructuration salle polyvalente et mairie - Avenant n°4 au marché lot 2 (entreprise ANOV)

Dans le cadre du marché de travaux pour la restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie, l'entreprise ANOV, par le biais du cabinet BRA, nous présente un nouvel avenant au lot 2 du marché (Démolition –Dépose – Gros œuvre).

Cet avenant comprend des travaux de création de corniches béton (**3 966 € HT**) et de massifs sous contres-poteaux (**8 560 € HT**), 2 mois de location des bungalows de chantier (**1 382 € HT**) (en supplément de la durée initialement prévue) et enfin des renforts moisés par profiles U pour poutre existante compris étude BE (**2 960 € HT**).

Cet avenant n°4 est d'un montant de 16 868 € HT soit 20 241 ,60 € TTC.

Marché lot n°2 avant avenant n°4 : 305 075,70 € HT soit 366 090,84 €TTC

Marché lot n°2 après avenant n°4 : 321 943,70 € HT soit 386 332,44 € TTC

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2025.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 POUR, 1 ABSTENTION (Mireille Meunier) et 1 CONTRE (Philippe Rault) :

- Valide le montant de l'avenant n°4 au marché pour le lot 2 d'un montant de 16 868 € HT soit 20 241,60 € TTC.

Pavoisement de la mairie - Devis pour la fourniture de mâts et drapeaux

Suite à la fin des travaux de la mairie, nous devons réfléchir au nouveau pavoisement de l'édifice.

Après plusieurs sollicitations, des propositions nous ont été transmises :

- Promo-drapeaux : 3 mâts aluminium de 6 mètres avec antivol et contrepoids et leurs fourreaux ; les pavillons français, européen et breton de 80 X 120 cm pour un montant de 1 141 €HT soit 1 369,20 € TTC.
- 4S Signalisation : 3 mâts aluminium de 6 mètres avec système antivol et contrepoids avec leurs fourreaux pour un montant de 1 708,50 € HT soit 2 362,20 € TTC.
- SAS Balder – Loir Illuminations : 3 mâts aluminium de 6 mètres avec fourreaux, antivol et contrepoids ; les pavillons français, européen et breton de 80 X 120 cm pour un montant de 1 702 € HT soit 2 042,40 € TTC.
- Prozon : 3 mâts aluminium de 6 et 7 mètres avec boîtier antivol avec leurs fourreaux à sceller ; les pavillons français et européen et un pavillon à personnalisé (breton) de 60 X 90 cm pour un montant de 1 363,91 € HT soit 1 636,69 € TTC.

Cette dépense sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2025.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 2 abstentions (Sylvaine Plestan et Françoise Martin):

- Valide le devis de 4S Signalisation d'un montant de 1 708,50 € HT soit 2 362,20 € TTC.

Devis pour la fourniture d'un écran pour les salles de réunion

Nous avons sollicité plusieurs devis pour la fourniture d'un écran et d'un support pour les salles de réunion.

Voici les propositions reçues :

Atout confort

-Ecran Samsung 4K 218cm, support mobile, bouton sans fil et câble HDMI pour un total de 2 940,97 € HT soit 3 529,16 € TTC.

Fauché

-Ecran 75" résolution 4K (1 574,77 € HT) et son support sur roues (315 € HT) pour un total de 1 889,77 € HT soit 2 267,72 € TTC.

Cette dépense sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2025.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de Fauché d'un montant de 1 889,77€ HT soit 2 267,72 € TTC.

Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente – devis supplémentaire

Dans le cadre de la restructuration de la salle polyvalente, l'aménagement d'une nouvelle cuisine est en cours.

Pour rappel, la Commune a validé un devis d'un montant de 15 350,33 € TTC pour l'aménagement de cette cuisine par l'entreprise Kerfroid (repose matériel existant, fourniture et installation armoire inox, 2 meubles bas à vaisselle, four mixte d'occasion, rayonnage batterie et divers petits matériels).

La fourniture supplémentaire d'une table pouvant supporter le poids du nouveau four a été validée début février 2025 (devis de 759,62 € TTC).

Devis pour le remplacement de haies au camping

Plusieurs plants de haies sont en mauvais état au camping les Chênes. Un remplacement de ses plants est nécessaire.

L'entreprise LEBRET OLIVIER nous propose un devis pour l'arrachage des haies en mauvais état sur une longueur de 80 mètres linéaires et la fourniture de nouveaux plants sur la même longueur pour un montant de 3 190,10 € HT soit 3 746,61 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise LEBRET OLIVIER d'un montant de 3 190,10 € HT soit 3 746,61 € TTC.**

Demande de subvention du Club des supporters de la Plancoëtine

Dans le cadre de l'organisation de l'arrivée du Tour de Bretagne 2025, le Club des supporters de la Plancoëtine sollicite une subvention auprès de la Commune de Saint-Lormel.

L'arrivée du Tour de Bretagne cycliste est prévue le jeudi 1^{er} mai à Plancoët.

Comme en 2023, le circuit final passera sur la Commune en venant de Pluduno par l'étang Quihouas et rejoindra le Vieux Bourg puis les Roseraies avant un retour à Plancoët via la rue Marie-Paule Salonne.

Le dossier financier de l'épreuve est pris en charge par la Commune de Plancoët et Dinan Agglomération.

Mais des charges de fonctionnement restent à supporter par le Club des supporters (assurances, protection civile, réception des bénévoles au repas de clôture, etc.).

Le Club sollicite donc une aide financière de 0,50 € par habitant. (1^{er} janvier 2025 selon INSEE : population municipale = 883 / population totale = 922)

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2025 (en fonctionnement).

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 5 abstentions (Mireille Meunier, Françoise Martin, Sylvaine Plestan, Philippe Rault et Régine Leborgne) :

- **Accorde une subvention de 450 € au Club des supporters de la Plancoëtine.**

Déviation de Plancoët : Concertation phase 2

- Réunion publique du 13/02/2025 à Plancoët
- Permanence pour la concertation phase 2 le 15/02 à St Lormel

Lors de la réunion publique du 13 Février 2025, certains artisans de la zone d'activité des vergers de l'Arguenon ont exprimé leur désaccord sur les variantes B et C concernant le rétablissement de la voie communale du Trait et de l'accès à la ZA.

Le conseil municipal exprime également un avis défavorable sur ces 2 variantes B et C qui viendraient perturber le fonctionnement de la Z.A et pour la variante B créerait un nouveau carrefour dangereux sur la RD 768 Plancoët- Crehen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis défavorable sur les 2 variantes B et C du projet de tracé de la déviation de Plancoët.**

Demande de participation – financement de la Veillée contée de la sortie scolaire de juin 2025

Suite à la sortie scolaire avec nuitée de l'école de Saint-Lormel des 26 et 27 juin 2025, le directeur souhaiterait faire appel aux services de William Landin, enseignant et conteur, pour cette sortie le jeudi soir.

Cette prestation est payante, un peu moins de 400 € pour 1h30 de conte avec les enfants (comprend le déplacement et le temps d'activité).

Cette dépense est un coût supplémentaire de la sortie scolaire.

Le Directeur de l'école sollicite donc les mairies du RPI (Saint-Lormel et Créhen) pour une prise en charge du coût de cette prestation de veillée contée.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal attend plus de précision sur le déroulement de cette sortie pour prendre une décision.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur l'avancement des travaux de l'ensemble mairie et salle polyvalente
- Aménagement de la stèle du Vieux Bourg : le conseil décide de ne pas renouveler le fleurissement permanent et de mettre uniquement lors de la commémoration annuelle.
- 9 Mars les puces couturières
- 22 Mars Tartidanse à la salle de Crehen. Réservation possible au bar de St Lormel
- 3 avril exposition vannerie au Chalet à Crehen
- 16 Mars à 11h30 commémoration de la guerre d'Algérie

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la sollicitation d'une personne de la commune, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de prise en charge financière de formations aux outils numériques.

Prochain conseil municipal : Vendredi 28 mars 2025 à 19h (vote des budgets commune et lotissement le Courtil Saint Pierre).

La séance est levée à 22h05.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise	MENIER Mireille
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	